

CONCOURS REGIONAL DE PHOTOGRAPHIES

Organisé par la municipalité de LA VERPILLIERE en collaboration avec le Club Photo VERP' IMAGES

Article 1 - Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels de la région.

Article 2 - Thème

Le sujet est imposé : « Le territoire de la commune de LA VERPILLIERE ».

Les photographies doivent être prises dans cette espace : ville, bâtiments, parcs pour un seul but, la mise en valeur de la commune.

Article 3 - Modalités de participation

La participation est limitée à cinq photographies maximum par personne (Couleur et/ou N&B)

Elles devront être envoyées à Michel AMATLLER par mail : michel.amatller@wanadoo.fr en indiquant bien votre nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone.

Les fichiers jpeg seront enregistrés en l'état. Ils seront redimensionnés par les organisateurs pour le jugement.

Titre de chaque photo à formater comme suit :

(1 à 5)-Nom-Prénom-Titre de la photo (15 caract.maxi).jpeg

Article 4 - Calendrier

Date limite de réception : jeudi 20 octobre 2022

Annnonce des résultats et remise des prix : dimanche 20 novembre 2022 au Salon de la photo - salle Jean Rabilloud à La Verpillière.

Article 5 - Prix

Une récompense aux 5 premiers.

Article 6 - Droits, utilisation et diffusion des photographies

Si des personnages apparaissent sur une photo, les droits d'auteur sont présumés appartenir à l'auteur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contestations.

La participation au concours vaut autorisation de reproduire gracieusement les meilleures photos dans le cadre de la promotion de la municipalité de LA VERPILLIERE.

Un contact éventuel sera possible avec l'auteur.

Article 7 – Obligations

Les cas non prévus par ce règlement seront de la seule compétence des organisateurs. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
